

Résolu: Que le Chef de Police reçoive instructions de donner des ordres sévères à ses agents, afin de prévenir les souscriptions, les ventes d'insignes, de drapeaux ou de tous autres objets, soit par un écrit de Son Honneur, le Maire de Montréal, ou par un permis municipal, afin de ne pas surprendre la bonne foi des citoyens qui, par générosité, veulent financièrement aider aux familles de nos soldats qui partent pour la guerre.

14.—(22117) Soumis un rapport du Trésorier de la Cité, demandant le vote d'un crédit de \$500 pour l'impression de débentures pour l'emprunt de \$7 300,000.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De voter ladite somme de \$500 à être imputée sur le produit de l'emprunt.

15.—Le Bureau procède à l'enquête sur les égouts de Notre-Dame de Grâce.

Le Sténographe Officiel anglais est assermenté, M. J. Lomax.

Les témoins suivants sont alors assermentés et examinés:

1° M. Stuart Howard, Ingénieur-Surintendant des Egouts.

Exhibit No. 19. — Lettre de M. Howard à M. A. Décarie, en date du 23 octobre 1912.

Exhibit No. 20. — Estimés primitifs de l'égout de Notre-Dame de Grâce (à être produits).

Exhibit No. 21. — Tableaux démontrant le nombre de verges cubes des matériaux extraits de la tranchée (à être produits).

Exhibit No. 22. — Tableaux démontrant le nombre de verges de roc extrait de la tranchée (à être produits).

Exhibit No. 23. — Livres de notes de M. Howard (diary 1913).

Exhibit No. 24. — Registre des estimés du Département des Egouts (en possession de M. Howard).

Exhibit No. 25. — Registre des estimés du Département des Egouts (en possession de M. Howard).

2° M. Georges Dupuis, Assistant-Inspecteur du Département des Egouts.

3° M. Armand Major, contremaître.

Exhibit No. 26. — Livres de rapports intitulé: Egout Principal Notre-Dame de Grâce, 2ème section, A. Pion, 1er novembre 1913 et 8 novembre 1913.

4° M. Samuel Blake, inspecteur.

Exhibit No. 27. — Plan démontrant le changement de 6" à 12" de base en béton.

Exhibit No. 28. — Livre de rapports de M. Blake.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: Que seuls les Commissaires, les Echevins, les Officiers du Bureau, les Journalistes et les Avocats en cause soient admis sur le parquet de la salle d'enquête.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint à M. Antoine Décarie de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Montréal, le 12 août courant, à 10.30 a.m., dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant l'exécution des contrats pour la construction de l'égout collecteur du quartier Notre-Dame de Grâce.

Il est

Enjoint à la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle les livres de notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution desdits travaux, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'article 21R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Resolved: That the Chief of Police be instructed to issue strict orders to prevent subscriptions, the sale of emblems, or flags, or any other objects, not authorized either by His Worship the Mayor of Montreal or by a civic permit, in order that the good faith of the generous citizens who desire to aid the families of those who have gone to the war, be not taken by surprise.

14.—(22117) Submitted a report from the City Treasurer, asking that an appropriation of \$500 be voted for printing the debentures re loan of \$7,300,000.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That said sum of \$500 be voted, the same to be charged against the profit made out of said loan.

15.—The Board proceeded with the investigation re sewers of Notre-Dame de Grâce.

Mr. J. Lomax, English official stenographer, was sworn.

The following witnesses were sworn and examined.

1. Mr. Stuart Howard, Engineer Superintendent of the Sewers Department.

Exhibit No. 19. — Letter from Mr. Howard to Mr. A. Décarie, dated the 23rd. October 1912.

Exhibit No. 20. — First estimates of Notre-Dame de Grâce sewer (to be filed).

Exhibit No. 21. — Statements showing the number of cubic yards of materials extracted from the trench (to be filed).

Exhibit No. 22. — Statement showing the number of rock extracted from the trench (to be filed).

Exhibit No. 23.— M. Howard's note-book (diary 1913).

Exhibit No. 24. — Register of estimates of the Sewers Department (in Mr. Howard's possession).

Exhibit No. 25. — Register of estimates of the Sewers Department (in Mr. Howard's possession).

2. Mr. Geo. Dupuis, Asst.-Inspector of the Sewers Department.

3.—Mr. Armand Major, foreman.

Exhibit No. 26. — Book of reports entitled: Main Sewer, Notre-Dame de Grâce, 2nd section, A. Pion, 1st November 1913 and 8th November 1913.

4. Mr. Samuel Blake, inspector.

Exhibit No. 27. — Plan showing the change of 6" to 12" of concrete foundation.

Exhibit No. 28. — Mr. Blake's report book.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the Commissioners, Aldermen, Officials of the Board, newspaper men, and lawyers in charge of said case, be the only ones admitted in the Enquête Room.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. Antoine Décarie was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the 12th August, at 10.30 a.m., in the Council Room, to give evidence in the matter concerning the carrying out of contracts for the construction of the main sewer in Notre-Dame de Grâce Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession in connection with the execution of said works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was